



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Desvres

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20250227-D0520250227-CC

SLO

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°05-2025-02-27

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
M. Raymond LEJOSNE à M. Ludovic DUTRIAUX
M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. Joël COQUET par Mme Evelyne COMPIEGNE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

Mme Cristina BASTIDE
M. Jean-François SAGOT
Mme Nicole DARQUES

Etaient absents :

Mme Ludivine MOREAU
M. Philippe DELBARRE
M. Guy LAMBERT
M. Bernard TASSART

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	39
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	4
Nombre de votes	45

Délibération n°05-2025-02-27

Objet : Avenant n°1 CRTE

Lancés par le Gouvernement en novembre 2020, les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont été rebaptisés en 2023 « Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique », dans le contexte de la territorialisation de la planification écologique.

Le CRTE est le cadre de travail de droit commun entre l'Etat et les collectivités pour la mise en œuvre du projet de territoire, qui vise à répondre aux enjeux de cohésion du territoire et de transition écologique, tout en s'adaptant aux priorités lors de sa mise en œuvre.

A travers la définition d'orientations stratégiques (développement économique, Développement durable, Tourisme, Urbanisme – Habitat, Aménagement - Agriculture – Biodiversité, Eau, PCAET, ...), la Communauté de Communes de Desvres-Samer souhaite :

- s'appuyer sur la transition écologique pour conforter l'agriculture et une alimentation saine et pour promouvoir les déplacements alternatifs et décarbonés ;
- accélérer la transition énergétique pour réduire l'empreinte écologique du patrimoine bâti ;
- mener la transition économique pour porter un développement durable, créateur d'emplois, au service d'un territoire touristique et dynamique ;
- profiter des transitions numérique et digitale pour que notre territoire reste un territoire accessible et performant, tant au service des entreprises et acteurs économiques, qu'au bénéfice des habitants.

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des CRTE,

Vu la délibération en date du conseil du 24 juin 2021 approuvant le portage du CRTE par la CCDS,

Vu la signature du CRTE en date du 08 septembre 2021 et

Considérant la mise en place d'un nouvel avenant avec l'identification de nouvelles fiches actions et projets,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1.

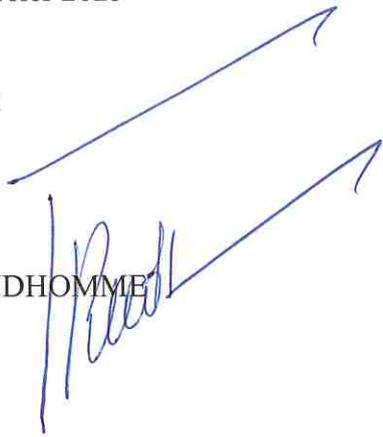
Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 27 février 2025

Le secrétaire de séance


Vincent LACHERE

Le Président


Claude PRUDHOMME